

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : EQUIPEMENT CULTUREL – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif « équipement culturel »,
Considérant que le montant des travaux de de mise en sécurité du contrefort de l'église de Saint-Nicolas s'élève à 62 165 € hors taxes.

DECIDE

DE SOLLICITER auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du dispositif « équipement culturel », une subvention au taux de 25 % du coût hors taxes des travaux, pour le financement des travaux de mise en sécurité du contrefort de l'église de Saint-Nicolas.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention dans le cadre de l'opération susvisée.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 25 juillet 2022



Par délégation
à 1^{ère} Adjointe au Maire,

Nathalie JOLLY